



## Procès-verbal du Comité Exécutif

---

<b>Réunion du :</b>	<b>Jeudi 15 janvier 2026</b>
<b>À :</b>	<b>09h30 – FFF &amp; Visioconférence</b>
<b>Présidence :</b>	M. Philippe DIALLO
<b>Présents :</b>	MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU, Sabine BONNIN, Elodie CROCQ, Pascale EVAIN, Nicole ISAC, Véronique LAINE, Elisabeth LOISEL, Charlotte LORGERE, Virginie MOLHO, Sandrine MATHIVET, Joëlle MONLOUIS, Aline RIERA et Hélène SCHRUB  MM. Jean-Michel AULAS, Pierric BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, Jean-François CHAPPELLIER, Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Vincent LABRUNE, Jean-Claude LEFRANC, Baptiste MALHERBE, Pascal PARENT et Bertrand REUZEAU
<b>Excusé :</b>	M. Marc KELLER
<b>Assistent à la séance :</b>	MMES. Amel BOUZOURA et Camille EMIE  MM. Jean-François VILOTTE, Thomas CAYOL, Paul-Hervé DOUILLARD, Hubert FOURNIER, Martin GUIVARC'H, Erwan LE PREVOST, Patrick PION, Christophe PROUST et Marc VARIN

---

En ouverture, Philippe DIALLO adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble du Comité Exécutif pour cette nouvelle année. Il rappelle que l'année 2025 a permis de faire avancer un certain nombre de chantiers majeurs et que les efforts menés depuis le début de la mandature doivent être prolongés pour atteindre les objectifs ambitieux de la Fédération Française de Football.

### **I. Approbation des procès-verbaux**

#### **1) Procès-verbaux du Comité Exécutif du 12 décembre 2025 et du 7 janvier 2026**

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux de ses réunions du 12 décembre 2025 et du 7 janvier 2026.

#### **2) Procès-verbal du CCPF du 9 janvier 2026**

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du CCPF du 9 janvier 2026, et notamment le choix de la société TV SPORT EVENTS pour la conception, la coordination et la mise en œuvre du FFF Tour pour les trois saisons à venir.



## **II. Informations du Président**

### **1) Résultats des Sélections nationales – Calendrier international**

Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1).

Cédric BETTREMIEUX indique que l'Equipe de France Futsal, dans le cadre de sa préparation à l'UEFA Euro 2026 en Lettonie, s'apprête à disputer un match à guichets fermés dans la salle Pierre de Coubertin, à Paris, face à la Belgique.

### **2) Situation des Ligues antillaises**

Joëlle MONLOUIS quitte la salle lors de l'examen de ce point et ne prend donc pas part aux délibérations ni au vote.

Philippe DIALLO présente la situation des Ligues de Guadeloupe et de Martinique, qui avaient été soumises à un audit mené par des cabinets indépendants en contrepartie d'un prêt exceptionnel de 150k€ par Ligue, accordé par le Comité Exécutif et remboursable en trois échéances.

Ces audits révèlent que la situation financière dégradée de ces Ligues les expose à des risques majeurs de continuité de la mise en œuvre de leurs missions de service public, subdélégées par la Fédération Française de Football.

Il est donc de la responsabilité de la FFF d'assurer la continuité des missions déléguées à ces territoires, comme la délivrance des licences, la gestion des compétitions ou encore celle du Centre élite des régions françaises d'Amérique (CERFA).

Afin de répondre à cet impératif, le Comité Exécutif approuve la mise en œuvre des actions suivantes :

- Proposition de suite à donner aux dépenses que la Ligue de Martinique n'est pas en mesure de justifier ;
- En réponse à une demande de la Ligue de Guadeloupe d'un nouveau soutien financier, saisine de l'administrateur provisoire de cette Ligue pour l'interroger sur la légitimité d'une telle avance au regard de la situation financière de la ligue et de la capacité à redresser ses comptes ;
- Rédaction d'un courrier aux Commissaires aux comptes des deux Ligues afin de recueillir leur avis au regard des responsabilités et diligences attachées à leur mission ;
- Constitution d'une délégation de la FFF qui aura pour mission de s'assurer de la continuité des missions déléguées dans les deux territoires, en rencontrant notamment les autorités locales. Cette délégation sera composée d'un à deux élus de la FFF, d'un membre de la direction financière et d'un spécialiste des procédures collectives.

Le Président Philippe DIALLO rappelle que ces mesures s'inscrivent dans un cadre global visant à sécuriser la FFF et à assurer la continuité de l'activité sportive dans ces territoires où le football est un important vecteur de cohésion sociale. Dans cette optique, des entretiens seront organisés dès le terme de la réunion du Comité Exécutif avec l'administrateur provisoire de la Ligue de Guadeloupe et le Président de la Ligue de Martinique.



### 3) Droits d'exploitation audiovisuelle de la Coupe de France Crédit Agricole

Le Comité Exécutif,

Après avoir entendu le Président Philippe DIALLO exposer les résultats des négociations de gré à gré pour la consultation portant sur les droits d'exploitation audiovisuelle des Coupes de France et de la Coupe Gambardella, décide de confirmer l'attribution à beIN Sports du Lot B de la Consultation (qui comprend 63 matchs dont 53 en exclusivité et 10 en co-diffusion avec l'attributaire du Lot A) pour les saisons 2026/2027 à 2029/2030, pour le territoire français, ainsi que ceux d'Andorre, de Maurice, de Madagascar et des Comores.

Il est également précisé que la FFF peut, à sa seule discrétion, accorder également à beIN Sports France la saison 2030/2031 en le notifiant à beIN Sports France avant le début de la saison 2026/2027. L'exercice de cette option pour une cinquième saison par la FFF est subordonné à la portée et aux conditions de l'offre retenue pour le lot A.

La négociation se poursuit pour le lot A.

### 4) Camp de base de l'Equipe de France A à la Coupe du Monde de la FIFA 2026

Dans le cadre de la participation de l'Equipe de France A à la Coupe du Monde de la FIFA 2026, Erwan LE PREVOST présente au Comité Exécutif le processus ayant mené au choix d'un camp de base et d'un complexe d'entraînement aux Etats-Unis.

Les repérages effectués par le staff de l'Equipe de France A ont démontré que la région de Boston était idéale pour s'y établir tout au long de la compétition, notamment au regard du tirage au sort effectué le 5 décembre dernier.

Les établissements proposés par la FIFA n'ayant pas été jugés adaptés, la FFF a porté son choix sur le « *Four Seasons Hotel Boston* » et sur les terrains d'entraînement du Babson College.

Le Comité Exécutif remercie Erwan LE PREVOST pour cette présentation et approuve ces propositions.

### 5) Arbitrage

Après plusieurs publications ayant indiqué que la FFF n'avait pas confirmé sa plainte en diffamation envers Pablo LONGORIA, Philippe DIALLO souhaite rétablir les faits et réaffirmer le soutien sans faille de la FFF aux arbitres. Il souligne d'ailleurs avoir eu connaissance par voie de presse du contenu des courriers qui lui ont été adressés sur ce sujet, avant même de les recevoir.

La FFF ayant considéré que la consignation réglée par la LFP permettait la poursuite de la plainte commune, sans qu'il soit besoin de consigner deux fois. Par la suite, la FFF a demandé au doyen des juges d'instruction du tribunal concerné de consigner de son côté également, sans succès, cette demande étant considérée hors délai. Il est toutefois rappelé que la plainte suit son cours, une consignation ayant été effectuée par la LFP.

Le Président souhaite ainsi lever toute ambiguïté sur la détermination de la FFF à protéger les arbitres contre toute forme de violence ou d'incivilité, exprimée au quotidien sur les terrains et illustrée par l'ambitieux plan de protection des arbitres présenté au Comité Exécutif le 13 juin 2025.

Par ailleurs, la FFF réitère son soutien total à l'arbitre Jérémy STINAT.



## 6) Feuille de route de l'année 2026

Pour ce premier Comité Exécutif de l'année 2026, Philippe DIALLO présente une feuille de route constituée de projets majeurs qui devront être menés à bien dans les mois à venir.

Sur le plan sportif, l'UEFA Euro Futsal et la Coupe du Monde de la FIFA 2026 seront les deux principales compétitions internationales de l'année où les Equipes de France se présenteront avec humilité mais ambition. Les Equipes de France Féminine et Espoirs poursuivront, quant à elles, leur campagne de qualifications pour les échéances de l'année 2027.

En lien avec le sélectionneur actuel, il a été décidé de repousser la désignation du futur sélectionneur de l'Equipe de France A après la Coupe du Monde de la FIFA. Au cours de l'été, le Comité Exécutif sera donc invité à confirmer le choix de ce nouveau sélectionneur.

Cette Coupe du Monde de la FIFA doit également servir de tremplin pour que la FFF devienne une véritable marque internationale et assure son rayonnement dans le monde entier. Le Panthéon Bleu, visant à célébrer les joueurs et joueuses ayant marqué l'histoire du football français, sera également lancé dans les mois à venir.

Par ailleurs, ce premier semestre sera marqué par la concrétisation de la Ligue 3 professionnelle. Après plus d'une année de travail ayant déjà abouti à de premières réformes lors des dernières Assemblées Fédérales, les derniers mois permettront de finaliser les enjeux de régulation financière, du statut des joueurs ainsi que les aspects commerciaux relatifs à ce championnat.

Un engagement de campagne important sera mis en œuvre avec la création d'un groupe de réflexion autour du jeu. Ses modalités de fonctionnement sont en cours de finalisation afin d'être présentées au Comité Exécutif et en vue d'un lancement effectif en début de saison 2026/2027.

La réussite de la Conférence nationale du 22 novembre dernier doit être approfondie par une campagne de concertation, qui sera lancée en février avec les territoires et qui permettra de préciser les modalités de fléchage de cet investissement historique pour le football amateur et de définir les indicateurs d'évaluation des mesures mises en place.

L'engagement de la Fédération envers le football amateur vise à encourager et à accélérer le déploiement des priorités fédérales, dont la féminisation du football. Le plan « 500 000 licenciées », présenté au Comité Exécutif ce jour, doit ainsi bénéficier d'un coup d'accélérateur afin de surmonter les obstacles structurels qui freinent le développement de la pratique féminine.

Le plan de développement du futsal, lui aussi présenté ce jour, s'inscrit également dans ce cadre et marque le caractère prioritaire de cette pratique dans la mise en œuvre de la politique fédérale.

En outre, les mesures mises en place dans le cadre du plan de lutte contre les violences et incivilités seront aussi évaluées et l'action de la FFF en la matière se poursuivra, notamment par la signature de conventions avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Tous ces plans feront l'objet d'un suivi renforcé et devront être partagés de manière large et efficace aux territoires pour assurer leur concrétisation sur le terrain. Les journées inter-régionales, initiées en septembre dernier, seront reconduites dès le printemps prochain pour faire rayonner les orientations fédérales aux Ligues et Districts et tenir compte de leur vision. A travers ces réunions, les avancées des développements en matière informatique seront également présentées.

Plus largement, un objectif important est de repenser les relations entre la FFF et ses Ligues et Districts, dans le cadre des travaux déjà engagés par le Collège des Présidents de Ligue pour clarifier les compétences, harmoniser les statuts des instances et assurer leur transparence financière.



Ces réflexions s'intègrent dans l'enjeu global de simplification des textes fédéraux, traité depuis plusieurs mois par des groupes de travail dont les premières propositions seront présentées à l'Assemblée Fédérale du 6 juin prochain.

Aussi, les six premiers mois de l'année 2026 seront marqués par des avancées notables. Sur le plan économique, la finalisation de la consultation relative aux droits audiovisuels de la Coupe de France Crédit Agricole et de l'accord avec le Stade de France devront contribuer à la pérennité du modèle économique de la FFF dans les années à venir. Dans cette logique de disposer d'une vision à long terme, la direction de l'Innovation et de la Recherche a été créée dès ce mois de janvier et aura notamment pour mission de contribuer à la performance sportive des sélections nationales et à l'innovation sociale.

Enfin, la réforme du football professionnel doit aboutir dans les semaines à venir. Dans l'attente d'une inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, la FFF s'est entendue avec la LFP et les représentants des familles du football autour de grandes orientations, certains points devant toujours être affinés.

En synthèse, le Président Philippe DIALLO rappelle que tous ces travaux montrent l'étendue de la tâche restant à accomplir et illustrent que la Fédération est en mouvement. Il réitère son engagement au Comité Exécutif pour enclencher une nouvelle phase de la transformation sportive, économique et sociétale engagée en début de mandature.

### **III. Affaires administratives**

#### **1) Organisation des matchs de l'Equipe de France A des 4 et 8 juin 2026**

Erwan LE PREVOST indique au Comité Exécutif que le calendrier de la fin de saison sportive permet à l'Equipe de France A de disputer deux matchs devant son public en juin, avant de s'envoler pour les Etats-Unis.

Les résultats de la consultation menée en mars 2025 pour accueillir les matchs de l'Equipe de France A sont donc présentés pour attribuer l'organisation de ces deux rencontres.

Le Comité Exécutif approuve ainsi l'organisation du premier match, qui se tiendra le jeudi 4 juin contre un adversaire à déterminer, au Stade de la Beaujoire de Nantes.

L'attribution de la rencontre du lundi 8 juin sera approuvée ultérieurement.

#### **2) Présentation du plan « 500 000 licenciées »**

Véronique LAINE revient sur la genèse de ce plan, dont une première version avait été présentée au Comité Exécutif en avril 2025 et qui a été complétée par les résultats de la Conférence nationale du football, celle-ci ayant permis d'identifier des leviers financiers et les modalités de leur fléchage.

Si un comité stratégique et un comité opérationnel ont été désignés pour piloter ce projet, il est rappelé qu'il s'agit d'un sujet transversal devant être porté par tous les élus et services de la FFF pour atteindre l'objectif ambitieux de 500 000 licenciées à l'horizon 2028/2029.

Un plan d'action sur 3 années est ainsi présenté par Pascale EVAIN, Amel BOUZOURA et Patrick PION. En ouverture, il est rappelé que la progression du nombre de licenciées féminines depuis 10 ans a été freinée, un fléchissement ayant été constaté cette saison.

L'ambition repose sur 3 piliers :



- Développer durablement le football féminin amateur ;
- Favoriser l'émergence de femmes dans la gouvernance ;
- Développer le football féminin professionnel.

Des leviers financiers importants ont été validés lors de la Conférence nationale du 22 novembre 2025 : le conditionnement des contrats d'objectifs et de moyens à la mise en place d'un projet de développement du football féminin, le fléchage de 25% du FAFA vers le football féminin et la mise en place d'un abondement fédéral sur des projets spécifiques.

Pour développer la pratique féminine, il est notamment proposé de :

- Réaliser un diagnostic pour cibler les clubs prioritaires et orienter l'accompagnement fédéral ;
- Développer des pratiques attractives pour les catégories U6 à U13, adaptées aux réalités locales et au nombre de licenciées ;
- Diversifier les formats afin d'attirer de nouvelles pratiquantes et de fidéliser celles déjà engagées.

En matière d'aide aux clubs, la proposition formulée consiste à :

- Fournir des dotations matérielles, aux clubs et directement aux licenciées ;
- Déployer des outils pratiques pour faciliter l'accès et l'engagement des joueuses (guide de la pratique, « Pass Foot » ...)
- Encourager l'appropriation du projet club par les mamans, en les invitant sur un temps spécifique pour découvrir le club et partager une expérience ludique avec leurs enfants.

Afin de renforcer et de structurer l'encadrement, les propositions sont les suivantes :

- Lancer un module de sensibilisation à l'égalité des genres dans les formations de l'IEFF ;
- Déployer un programme d'accompagnement des éducatrices pour favoriser l'émergence d'une nouvelle génération ;
- Déployer un programme d'accompagnement des arbitres pour fidéliser et renforcer la performance des arbitres féminines.

Enfin, ces actions s'appuieraient sur une gouvernance renouvelée aux niveaux national et régional avec des journées de mobilisation et des événements fédérateurs, mais aussi sur un dispositif d'accompagnement individuel à destination des femmes dirigeantes. Il est également précisé que l'association de partenaires institutionnels, comme l'Association des maires de France (AMF) et le ministère de l'Éducation nationale, sera décisive pour renforcer la coopération et les passerelles au service de cet objectif.

La promotion de ce plan reposerait sur plusieurs dispositifs, dont le programme Toutes Foot ayant déjà engagé plus de 1 500 clubs, des activations événementielles autour de l'Équipe de France Féminine, un appel à projets culturels et une campagne de communication conçue en priorité pour les jeunes filles des 5 à 17 ans et leurs parents.

Le Comité Exécutif approuve les orientations proposées, jugées pertinentes et indispensables pour surmonter les obstacles qui participent au ralentissement de la progression du nombre de licenciées.

Il est également suggéré que le dispositif Toutes Foot, dont le succès est reconnu, permette de distinguer quatre lauréats (contre trois aujourd'hui), en valorisant deux clubs déjà structurés dans le développement de la pratique féminine et deux entrant dans une première dynamique d'engagement.



Enfin, il est souhaité que les sélections nationales soient un important vecteur de développement de la pratique. Pour cela, elles doivent être valorisées auprès de l'ensemble des territoires, notamment par l'organisation de rencontres de l'Equipe de France Féminine et de la sélection nationale U23 en région.

### 3) Présentation du plan « Futsal »

Cédric BETTREMIEUX présente un plan visant à développer la pratique du Futsal dans les trois années à venir. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un travail mené depuis 2017, encadré par deux plans de développement ayant permis d'atteindre de premiers résultats importants.

Ainsi, le précédent plan 2022/2025 a contribué à la progression des sélections nationales, avec une demi-finale de Coupe du Monde pour l'Equipe de France masculine pour sa première participation et une entrée de l'Equipe de France Féminine, créée en 2023, dans le classement FIFA.

A travers la mise en place d'une Licence Club et le développement de compétitions nationales d'élite, les clubs de haut niveau ont pu se structurer et se professionnaliser, quand la pratique de base a bénéficié de la diversification de l'offre et d'opérations de financement d'installations et d'équipements pour poursuivre sa croissance. On note ainsi une augmentation de 40% du nombre de licenciés sur la durée du plan, avec 50 000 licenciés Futsal à date.

En parallèle, le Futsal est devenu le premier sport en milieu scolaire avec 200 000 pratiquants identifiés. Il existe donc un potentiel de croissance important, l'objectif étant de convertir ces pratiquants en licenciés FFF.

Le plan de développement proposé s'appuie sur cinq piliers :

- Faciliter l'accès à la pratique du Futsal, avec l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés issus du sport scolaire de 30% à horizon 2028 ;
- Permettre à nos sélections nationales de briller à l'échelle internationale, en consolidant le vivier d'élite et en créant de nouvelles sélections de jeunes ;
- Consolider l'accompagnement structurel des clubs d'élite, avec la mise en place de deux nouveaux championnats nationaux (U19 masculin et Elite féminine) et la consolidation de la Licence Club Futsal ;
- Accroître l'attractivité du Futsal auprès des sponsors et médias, par l'amélioration du support de diffusion des rencontres de D1 et l'élargissement de l'offre de diffusion ;
- Offrir de nouveaux moyens aux territoires pour optimiser le déploiement de ce plan de développement, avec notamment la création de postes de Conseiller Technique Futsal et d'un Programme d'accompagnement à destination des Ligues.

Ce plan illustre l'ambition portée par la FFF et mettra en œuvre des moyens importants, qui atteindront 10M€ en 2028/2029.

Hubert FOURNIER complète en rappelant le fort impact du projet précédent, qui a contribué à une véritable transformation du haut niveau et de la pratique dans son ensemble. Selon lui, le plan présenté répond aux perspectives majeures de conversion des pratiquants UNSS et UGSEL en licenciés FFF, pour une pratique complémentaire de celle du football traditionnel.



Les élus sont invités à l'enrichir de leurs observations éventuelles dont il sera rendu compte lors de la réunion du mardi 17 février. Enfin, il est rappelé que le plan de développement s'inscrit dans la trajectoire financière de la FFF qui prévoit un budget à l'équilibre, les projets nouveaux devant donc être financés par redéploiement des ressources ou par la génération de recettes nouvelles.

#### 4) Renouvellement de la délégation de service public de la FFF pour la période 2026/2029

Hubert FOURNIER présente le cadre de la délégation de service public accordée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour la période 2026/2029.

L'ensemble des demandes formulées par la FFF ont été acceptées, ce qui lui confère la responsabilité d'organiser la pratique et le monopole pour mettre en place des sélections nationales dans les disciplines suivantes : Football à 11, Futsal, Foot5, Beach-soccer, Futnet, Foot en marchant et eFoot. Pour la première fois, l'eFoot intègre le périmètre des pratiques pour lesquelles la FFF dispose d'une délégation de service public.

Le Comité Exécutif se félicite de cette intégration, d'importants efforts ayant déjà été mis en place avec la création de l'eCoupe de France mobilisant Ligues, Districts et clubs ainsi que le développement d'une sélection nationale, sacrée championne du monde sur le jeu *Rocket League* en décembre 2025.

#### 5) Encadrement technique des catégories U6 à U13

Claude DELFORGE et Patrick PION présentent un projet visant à renforcer et à structurer l'encadrement technique des catégories U6 à U13. Ces catégories constituent une priorité incontournable puisqu'elles concentrent 43% des pratiquants affiliés à la FFF et rassemblent près de 4 millions de personnes autour des terrains chaque week-end.

Alors qu'un taux d'arrêt de la pratique important est constaté chez les primo-pratiquants, filles comme garçons, l'encadrement des 60 000 équipes engagées chaque week-end doit ainsi faire l'objet d'un suivi spécifique et d'une politique claire de formation des éducateurs et éducatrices.

Afin de fidéliser les pratiquants et d'assurer un accueil qualitatif, il est jugé indispensable de tracer et de suivre l'encadrement pour aboutir à moyen-terme à la finalité d'un éducateur formé par équipe, à l'horizon 2029/2030 pour les clubs nationaux et régionaux.

L'enjeu est de construire un projet sur plusieurs saisons, en suivant en priorité les fonctions structurantes (responsable d'école de football – responsable technique des jeunes), pour accompagner progressivement les clubs vers un encadrement renforcé.

Dès la rentrée 2026/2027, il est donc proposé d'identifier systématiquement l'encadrement des catégories ciblées à l'engagement des équipes dans les compétitions. Cet audit permettra de lancer une campagne de formation et d'établir un bilan intermédiaire en fin de saison 2027/2028, pour confirmer ou réviser la trajectoire envisagée jusqu'en 2030.

Alexandre GOUGNARD rejoint les constats et les propositions du groupe de travail. En outre, il relève une forte demande pour l'ouverture d'une catégorie U5, avec une offre adaptée aux caractéristiques des plus jeunes. Il est proposé d'autoriser l'ouverture de cette catégorie d'âge, à la condition obligatoire que les encadrants aient été formés au préalable.

Le Comité Exécutif remercie Claude DELFORGE, Patrick PION et le groupe de travail piloté par Pierric BERNARD-HERVE pour ces recommandations sur un sujet d'importance majeure pour l'avenir du football. L'identification des encadrants des équipes de catégories U6 à U13 sera donc rendue effective dès septembre 2026.



#### 6) Bilan de la Licence Club LFFP

Jean-Michel AULAS et Paul-Hervé DOUILLARD présentent un bilan de la Licence Club LFFP, mise en place en 2023/2024 pour structurer les clubs d'Arkema Première Ligue et de Seconde Ligue, renforcer la formation et assurer leur compétitivité comme leur attractivité.

En matière de structuration, l'ambition initiale consistait à professionnaliser l'encadrement technique et d'assurer un standard de référence dans les 2 divisions. Deux ans et demi après sa mise en œuvre, la Licence Club a effectivement incité les clubs à investir. La présence de spécialistes techniques à temps plein a nettement augmenté, comme l'intervention régulière de médecins et de kinésithérapeutes dans les clubs.

Afin de renforcer l'équilibre compétitif des championnats, la Licence Club a contribué au fléchage efficient des ressources et à la structuration financière des clubs, avec un budget moyen en progression de 31% en Arkema Première Ligue entre 2023/2024 et 2025/2026. Le statut des joueuses a aussi été considérablement renforcé, le nombre de contrats à temps plein ayant augmenté de 60% en deux saisons dans les clubs d'Arkema Première Ligue. Désormais, l'enjeu principal est de finaliser la convention collective de ces championnats pour sécuriser encore davantage les joueuses.

L'attractivité des championnats reposant également sur les affluences, la LFFP avait souhaité impulser une dynamique collective pour s'établir au niveau des autres pays européens. Depuis 2022/2023, on note une hausse de plus de 150% de l'affluence moyenne en Arkema Première Ligue, qui devance désormais La Liga espagnole.

Enfin, en matière de formation, une dizaine de centres de formation, dont deux en Seconde Ligue, ont été créés depuis la formalisation d'un cahier des charges permettant l'ouverture de ces structures dédiées au public féminin.

En synthèse, le bilan de la Licence Club est positif et marqué par l'adhésion des clubs à un projet collectif de structuration. L'engagement des clubs, de la LFFP et de la FFF doit être poursuivi afin de finaliser la convention collective, de sécuriser des revenus commerciaux et d'envisager l'accès à des infrastructures adaptées à ce niveau de compétition.

Jean-Michel AULAS conclut en rappelant que l'arrivée de nouveaux actionnaires dans plusieurs clubs démontre l'attrait du football professionnel féminin en France.

Le Comité Exécutif remercie Paul-Hervé DOUILLARD et Jean-Michel AULAS pour cette présentation et se félicite des effets positifs des mesures engagées.

#### 7) Cartographie des risques et plan de contrôle interne 2026

En raison de la densité de l'ordre du jour, l'examen de ce point est reporté à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

### **IV. Affaires juridiques**

#### 1) Proposition de conciliation – M. SCHACKEMY

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance de la proposition de conciliation faite en l'espèce,

La refuse.



## 2) Analyse des propositions de conciliation relatives au contrôle d'honorabilité

Thomas CAYOL dresse un premier bilan des propositions de conciliation soumises au Comité Exécutif ayant trait au contrôle d'honorabilité. Celui-ci est mis en œuvre par la Commission fédérale des règlements et contentieux, dans le cadre de l'article 85 des Règlements généraux de la FFF.

En ligne avec la politique fédérale de protection des licenciés, la position adoptée par cette Commission est de retirer et d'interdire la prise de tout type de licence à une personne dont le contrôle d'honorabilité est « positif », y compris la licence « Joueur », sur la base des éléments suivants :

- La garantie de l'honorabilité des acteurs dans l'encadrement de la pratique du football ;
- La proximité permanente de l'ensemble des licenciés, majeurs et mineurs, tant au sein d'un club que lors de compétitions incluant d'autres clubs.

Depuis le 16 septembre 2025, 126 licenciés se sont vu retirer et interdire la prise de toute licence et 5 d'entre eux ont fait le choix de saisir le CNOSF, notamment pour contester le fait qu'ils ne peuvent plus bénéficier d'une licence « Joueur ».

Si la validité de l'article 85 des Règlements généraux de la FFF est toujours reconnue par le CNOSF, les positions des conciliateurs peuvent varier d'une décision à une autre. Le Comité Exécutif est donc informé que le CNOSF organisera prochainement une réunion de concertation pour harmoniser, à l'avenir, les propositions rendues sur le sujet.

## **V. Président de la Ligue du Football Amateur**

### 1) Communication

Claude DELFORGE indique qu'une élection du Président du collège des Présidents de District sera organisée le lundi 19 janvier afin de pallier la démission de Philippe GALLE.

## **VI. Président de la Ligue de Football Professionnel**

### 1) Communication

Vincent LABRUNE revient sur les récentes actualités du football professionnel. Ces dernières semaines ont été marquées par des résultats positifs des clubs français sur la scène européenne, mais aussi des affluences en progression constante et des audiences prometteuses pour la chaîne Ligue 1+.

Il revient sur le choix des clubs de Ligue 1 de mettre un terme au contrat qui les liait à beIN Sports. Cette décision difficile, compensée par l'utilisation du fonds de réserve de la LFP, permet de centraliser l'ensemble des matchs du championnat sur la plateforme Ligue 1+.

Enfin, Vincent LABRUNE confirme que la LFP est totalement alignée avec la FFF sur un socle commun autour de la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel. Quelques points restant à débattre afin de présenter une position commune, de nouvelles réunions doivent se tenir avec le concours des familles du football.



**La prochaine réunion du Comité Exécutif aura lieu :**

**- Le mardi 17 février à 9h30**